



RÈGLEMENT 2023-002
AUTORISANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS
2022-2023

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu des demandes au cours de l'automne 2022 avec plus de 50% de signatures des propriétaires riverains de chemins privés sur son territoire;

ATTENDU que ces chemins sont déclarés chemins de tolérance pour les numéros civiques stipulés dans chacune des annexes pour chacun des chemins privés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entretenir lesdits chemins pour la sécurité des citoyens de ces secteurs;

ATTENDU que la politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$), par adresse civique et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables pour le secteur défini;

ATTENDU que les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon les soumissions reçues taxes incluses, tel que stipulé dans chacune des annexes pour chacun des chemins privés;

ATTENDU que selon la politique d'entretien ou d'amélioration des chemins privés adoptée par le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, les demandes correspondent aux normes de la politique et un montant correspondant à l'engagement de la Municipalité de défrayer jusqu'à un maximum de 30% des frais par adresse civique admissible à la politique sera taxé à l'ensemble de la population et un montant pour l'excédent sera taxé aux propriétaires riverains pour chaque secteur tel que défini dans chacune des annexes;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par monsieur Jean-François Marcouiller à la séance ordinaire du conseil du 9 janvier 2023;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 70 de la *Loi sur les compétences municipales* et 979 du *Code municipal* ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour couvrir les coûts inhérents à l'entretien des chemins privés des annexes 1 à 17 pour l'hiver 2022-2023, il sera imposé et prélevé une taxe spéciale de déneigement, au montant mentionné dans chacune des annexes à l'ensemble des propriétaires riverains de chaque secteur soumis à la présente taxe, sur la base de « l'unité de logement », qui sera réclamée et payable en même temps que la taxe foncière générale de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace, à toutes fins que de droits, les règlements antérieurs au même effet.

ARTICLE 4

Les contrats d'entretien sont accordés aux soumissionnaires, mentionnés aux Annexes 1 à 17 selon les soumissions reçues.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Christiane Forcier
Mairesse suppléante

Odette Villemure
Greffière-trésorière adjointe par intérim.

AVIS DE MOTION : 9 janvier 2023

ADOPTION RÈGLEMENT : 13 février 2023

PUBLICATION : 17 février 2023

ANNEXE 1 **ENTRETIEN DE L'AVENUE BOURNIVAL 2022-2023**

L'avenue Bournival est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 1010 au numéro civique 1080, avenue Bournival.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 1 673.50 \$ taxes incluses.

Un montant de 502.08 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 171.44 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 1010 au numéro civique 1080 de l'avenue Bournival.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 1 - RÈGLEMENT 2023-002					
RUE BOURNIVAL					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer	Montant à taxer	
			aux riverains	à l'ensemble	
1 1010, Ave. Bournival	278.92 \$	1	195.24 \$	83.68 \$	
2 1040, Ave. Bournival	278.92 \$	1	195.24 \$	83.68 \$	
3 1041, Ave. Bournival	278.92 \$	1	195.24 \$	83.68 \$	
4 1050, Ave. Bournival	278.92 \$	1	195.24 \$	83.68 \$	
5 1060, Ave. Bournival	278.92 \$	1	195.24 \$	83.68 \$	
6 1080, Ave. Bournival	278.92 \$	1	195.24 \$	83.68 \$	
			1 673.52 \$	6	1 171.44 \$
					502.08 \$

ANNEXE 2

ENTRETIEN DE LA RUE DU DOMAINE SAMSON 2022-2023

La rue du Domaine Samson est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 1130 au numéro civique 1201 rue du Domaine Samson.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 3 904.86 \$ taxes incluses.

Un montant de 1 171.56 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2 733.30 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 1130 au numéro civique 1201 de la rue du Domaine-Samson.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 2 - RÈGLEMENT 2023-002					
RUE DU DOMAINE					
SAMSON					
		Facturation totale :		3 904.86 \$	
		Montant à taxer à l'ensemble		1 171.56 \$	
		Montant à taxer par les riverains :		2 733.30 \$	
Adresse civique		Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1	1130, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
2	1141, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
3	1150, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
4	1160, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
5	1161, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
6	1170, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
7	1171, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
8	1180, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
9	1181, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
10	1190, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
11	1191, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
12	1200, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
13	1201, domaine Samson	300.37 \$	1	210.25 \$	90.12 \$
		3 904.86 \$	13	2 733.30 \$	1 171.56 \$

ANNEXE 3

ENTRETIEN DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS 2022-2023

La rue des Geais-Bleus est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 140 au numéro civique 201, rue des Geais-Bleus.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprises Déziel Inc. pour un montant de 1 724.63 \$, taxes incluses.

Un montant de 517.35 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 207.28 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 140 au numéro civique 201 de la rue des Geais-Bleus;

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 3 - RÈGLEMENT 2023-002					
rue des Geais-Bleus					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer	Montant à taxer	à l'ensemble
	344.93 \$	1	241.46 \$	103.47 \$	
	344.93 \$	1	241.46 \$	103.47 \$	
1	140, rue des Geais Bleus				
2	160, rue des Geais Bleus				
3	170, rue des Geais Bleus				
4	190, rue des Geais Bleus				
5	201, rue des Geais Bleus				
			1 724.63 \$	5	1 207.28 \$
					517.35 \$

ANNEXE 4

ENTRETIEN DE LA RUE JUNEAU 2022-2023

La rue Juneau est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 110 au numéro civique 120, rue Juneau.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise St-Élie (2020) Inc. pour un montant de 689.85 \$, taxes incluses.

Un montant de 206.94 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 482.92 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 110 au numéro civique 120 rue Juneau.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 4 - RÈGLEMENT 2023-002					
RUE JUNEAU					
		Facturation totale :	689.85 \$		
		Montant à taxer à l'ensemble :	206.94 \$		
		Montant à taxer par les riverains	482.92 \$		
Adresse civique		Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1	110, Rue Juneau	344.93 \$	1	241.46 \$	103.47 \$
2	120, rue Juneau	344.93 \$	1	241.46 \$	103.47 \$
		689.85 \$	2	482.92 \$	206.94 \$

ANNEXE 5

ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC BELL 2022-2023

Le chemin du Lac-Bell est déclaré chemin de tolérance du numéro civique 430 au numéro civique 721, chemin du Lac-Bell.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Services KLK pour un montant de 10 002.83 \$, taxes incluses.

Un montant de 3 001.02 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 7 001.81 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 430 au numéro civique 721 chemin du Lac-Bell;

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 5 - RÈGLEMENT 2023-002					
ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC BELL					
		Facturation totale :	10 002.83 \$		
		Montant à taxer à l'ensemble :	3 001.02 \$		
		Montant à taxer par les riverains :	7 001.81 \$		
Adresse civique		Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1	430, CH. DU LAC-BELL	303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
2	431, CH. DU LAC-BELL	303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
3	441, CH. DU LAC-BELL	303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
4	450, CH. DU LAC-BELL	303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$

5	451, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
6	460, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
7	490, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
8	500, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
9	501, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
10	510, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
11	520, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
12	530, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
13	531, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
14	540, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
15	550, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
16	601, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
17	610, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
18	611, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
19	621, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
20	631, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
21	641, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
22	646, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
23	650, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
24	651, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
25	671, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
26	680, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
27	681, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
28	690, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
29	691, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
30	710, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
31	711, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
32	720, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
33	721, CH. DU LAC-BELL		303.12 \$	1	212.18 \$	90.94 \$
				10 002.83 \$	33	7 001.94 \$ 3 001.02 \$

ANNEXE 6

ENTRETIEN DE LA RUE DU LAC BELLERIVE 2022-2023

La rue du Lac Bellerive est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 101 au numéro civique 191, rue du Lac-Bellerive.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Transport Marc-André Lavallée, pour un montant de 2 874,38 \$, taxes incluses.

Un montant de 862,32 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2 012,06 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 101 au numéro civique 191 de la rue du Lac-Bellerive.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 6 - RÈGLEMENT 2023-002					
RUE DU LAC BELLERIVE					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer	Montant à taxer	à l'ensemble
	359.30 \$	1	251.51 \$	107.79 \$	
	359.30 \$	1	251.51 \$	107.79 \$	
1	101, rue du Lac-Bellerive				
2	141, rue du Lac-Bellerive				
3	160, rue du Lac-Bellerive				
5	170, rue du Lac-Bellerive				
4	171, rue du Lac-Bellerive				
6	180, rue du Lac-Bellerive				
7	190, rue du Lac-Bellerive				
8	191, rue du Lac-Bellerive				
			2 874.38 \$	8	2 012.06 \$
					862.32 \$

ANNEXE 7

ENTRETIEN DE L'AVENUE DU COURANT ET L'AVENUE DE LA MONTAGNE 2022-2023

Les avenues du Courant et de la Montagne sont déclarées chemins de tolérance du numéro civique 13 au numéro civique 41, avenue du Courant et du numéro civique 17 au numéro civique 97, avenue de la Montagne.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Transport Marc-André Lavallée. pour un montant de 4 369.05 \$, taxes incluses.

Un montant de 1 310.76 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 3 058.29 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 13 au numéro civique 41, avenue du Courant et du numéro civique 17 au numéro civique 97, avenue de la Montagne.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 7 - RÈGLEMENT 2023-002					
RUES DU DOMAINE LANGLOIS					
Adresse civique	Montant avant la politique	Montant à taxer		Montant à taxer	
		Log	aux riverains	à l'ensemble	
1 13, Avenue du Courant	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
2 20, Avenue du Courant	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
3 21, Avenue du Courant	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
4 40, Avenue du Courant	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
5 41, Avenue du Courant	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
6 17, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
7 40, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
8 60, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
9 70, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
10 80, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	
11 90, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$	

12	97, Avenue de la Montagne	364.09 \$	1	254.86 \$	109.23 \$
		4 369.05 \$	12	3 058.32 \$	1 310.76 \$

ANNEXE 8

ENTRETIEN DE LA RUE DU PETIT-LAC-ROSE 2022-2023

La rue du Petit-Lac-Rose est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 151 au numéro civique 180, rue du Petit-Lac-Rose.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise St-Élie (2020) Inc. pour un montant de 1 207.24 \$, taxes incluses.

Un montant de 362.20 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 845.04 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 151 au numéro civique 180, rue du Petit-Lac-Rose.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 8 - RÈGLEMENT 2023-002					
rue du Petit Lac Rose					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer	Montant à taxer à l'ensemble
1 151, rue du Petit Lac Rose	301.81 \$	1	211.26 \$	90.55 \$	1 207.24 \$
2 160, rue du Petit Lac Rose	301.81 \$	1	211.26 \$	90.55 \$	
3 161, rue du Petit Lac Rose	301.81 \$	1	211.26 \$	90.55 \$	
4 180, rue du Petit Lac Rose	301.81 \$	1	211.26 \$	90.55 \$	
	1 207.24 \$	4	845.04 \$	362.20 \$	

ANNEXE 9

ENTRETIEN DE L'AVENUE DE LA PLAGE 2022-2023

L'avenue de la Plage est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 1000 au numéro civique 1011, avenue de la Plage.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 836.76 \$ taxes incluses.

Un montant de 251.02 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 585.74 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 1000 au numéro civique 1011 de l'avenue de la Plage;

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 9 - RÈGLEMENT 2023-002

Avenue de la Plage

Facturation totale :	836.76 \$
Montant à taxer à l'ensemble	
:	251.02 \$
Montant à taxer par les	
riverains :	585.74 \$

Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer	Montant à taxer
			aux riverains	à l'ensemble
1 1000, Avenue de la Plage	278.92 \$	1	195.25 \$	83.67 \$
2 1010, Avenue de la Plage	278.92 \$	1	195.25 \$	83.67 \$
3 1011, Avenue de la Plage	278.92 \$	1	195.25 \$	83.67 \$
836.76 \$		3	585.74 \$	251.01 \$

ANNEXE 10

ENTRETIEN DE L'AVENUE ROBICHAUD 2022-2023

L’avenue Robichaud est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 161 au numéro civique 191, avenue Robichaud.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Transport Marc-André Lavallée pour un montant de 4 024.13 \$, taxes incluses.

Un montant de 1 207.26 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 2 816.87 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 161 au numéro civique 191 de l'avenue Robichaud;

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 10 - RÈGLEMENT 2023-002					
rue Robichaud					
		Facturation totale :	4 024.13 \$		
		Montant à taxer à l'ensemble :	1 207.26 \$		
		Montant à taxer par les riverains :	2 816.87 \$		
Adresse civique		Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1	161, Avenue Robichaud	1 341.38 \$	1	938.96 \$	402.42 \$
2	181, Avenue Robichaud	1 341.38 \$	1	938.96 \$	402.42 \$
3	191, Avenue Robichaud	1 341.38 \$	1	938.96 \$	402.42 \$
		4 024.13 \$	3	2 816.87 \$	1 207.26 \$

ANNEXE 11

ENTRETIEN DE L'AVENUE ROLAND-LEGRIS 2022-2023

L'avenue Roland-Legrис est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 110 au numéro civique 151, avenue Roland-Legrис.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise St-Élie (2020) Inc.. pour un montant de 1 500.00 \$, taxes incluses.

Un montant de 450.00 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 050.00 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 110 au numéro civique 151 de l'avenue Roland-Legrис.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 11 - RÈGLEMENT 2023-002					
AVENUE ROLAND-LEGRIS					
		Facturation totale :	1 500.00 \$		
		Montant à taxer à l'ensemble :	450.00 \$		
		Montant à taxer par les riverains :	1 050.00 \$		
Adresse civique		Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1	110, AVENUE ROLAND-LEGRIS	300.00 \$	1	210.00 \$	90.00 \$
2	111, AVENUE ROLAND-LEGRIS	300.00 \$	1	210.00 \$	90.00 \$

3	121, AVENUE ROLAND-LEGRIS		300.00 \$	1	210.00 \$	90.00 \$
4	131, AVENUE ROLAND-LEGRIS		300.00 \$	1	210.00 \$	90.00 \$
5	151, AVENUE ROLAND-LEGRIS		300.00 \$	1	210.00 \$	90.00 \$
			1 500.00 \$	5	1 050.00 \$	450.00 \$

ANNEXE 12

ENTRETIEN DE LA RUE SAINT-PAULIN 2022-2023

La rue Saint-Paulin est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 101 au numéro civique 171, rue Saint-Paulin.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise St-Élie (2020) Inc. pour un montant de 1 954.57 \$, taxes incluses.

Un montant de 586.38 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 368.19 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 101 au numéro civique 171 de la rue Saint-Paulin.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 12 - RÈGLEMENT 2023-002					
rue Saint-Paulin					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
1 101, rue Saint-Paulin	325.77 \$	1	228.04 \$	97.73 \$	
2 121, rue Saint-Paulin	325.77 \$	1	228.04 \$	97.73 \$	
3 141, rue Saint-Paulin	325.77 \$	1	228.04 \$	97.73 \$	
4 151, rue Saint-Paulin	325.77 \$	1	228.04 \$	97.73 \$	
5 161, rue Saint-Paulin	325.77 \$	1	228.04 \$	97.73 \$	
6 171, rue Saint-Paulin	325.77 \$	1	228.04 \$	97.73 \$	
	1 954.60 \$	6	1 368.24 \$	586.38 \$	

ANNEXE 13

ENTRETIEN DE LA RUE DE LA SAPINIÈRE 2022-2023

La rue de la Sapinière est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 2270 au numéro civique 2400, rue de la Sapinière.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise St-Élie (2020) Inc., pour un montant de 6 597.45 \$ taxes incluses.

Un montant de 1 979.31 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 4 618.22 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 2270 au numéro civique 2400 rue de la Sapinière.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 13 - RÈGLEMENT 2023-002					
rue de la Sapinière					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer	Montant à taxer	à l'ensemble
			Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
1 2270, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
2 2280, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
3 2300, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
4 2310, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
5 2320, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
6 2321, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
7 2331, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
8 2340, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
9 2346, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
10 2350, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
11 2351, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
12 2360, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
13 2361, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	
14 2370, rue de la Sapinière	388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$	

15	2371, rue de la Sapinière			388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$
16	2381, rue de la Sapinière			388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$
17	2400, rue de la Sapinière			388.09 \$	1	271.66 \$	116.43 \$
				6 597.45 \$	17	4 618.22 \$	1 979.31 \$

ANNEXE 14

ENTRETIEN DE L'AVENUE DESCHÈNES 2022-2023

L'avenue Deschênes est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 101 au numéro civique 140, avenue Deschênes.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon la soumission reçue de Entreprise Saint-Élie, pour un montant de 950.00 \$ taxes incluses.

Un montant de 285.00 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 665.00 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 101 au numéro civique 140 de l'avenue Deschênes.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 14 - RÈGLEMENT 2023-002						
AVENUE DESCHÈNES						
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble		
1 101, Avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$		
2 111, Avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$		
3 130, Avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$		
4 140, Avenue Deschênes	237.50 \$	1	166.25 \$	71.25 \$		
	950.00 \$	4	665.00 \$	285.00 \$		

ANNEXE 15

ENTRETIEN DE LA RUE PIERRE-GAGNON 2022-2023

La rue Pierre-Gagnon est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 110 au numéro civique 190, rue Pierre-Gagnon.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon les soumissions reçues de Entreprises Déziel Inc. pour un montant de 1 724.63 \$, taxes incluses.

Un montant de 278.67 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 445.96 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 100 au numéro civique 220 de la rue Pierre-Gagnon.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 15 - RÈGLEMENT 2023-002					
rue Pierre-Gagnon					
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble	
			132.67 \$	1 39.81 \$	
			132.67 \$	39.81 \$	
1 100, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$	1	92.86 \$	39.81 \$	
2 110, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$	1	92.86 \$	39.81 \$	
3 120, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
4 130, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
5 140, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
6 150, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
7 160, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
8 170, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
9 180, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
10 190, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
11 191, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
12 210, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
13 220, rue Pierre-Gagnon	132.67 \$		92.86 \$	39.81 \$	
			1 724.71 \$	2	1 207.18 \$
					517.53 \$

ANNEXE 16

ENTRETIEN DE LA RUE RÉMI 2022-2023

La rue Rémi est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 100 au numéro civique 120, rue Rémi.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon les soumissions reçues de Services KLK. pour un montant de 1 724.63 \$, taxes incluses.

Un montant de 517.41 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 207.22 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 100 au numéro civique 120 de la rue Rémi.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 16 - RÈGLEMENT 2023-002

rue Rémi

	Facturation totale :	1 724.63 \$
	Montant à taxer à l'ensemble :	517.41 \$
	Montant à taxer par les riverains :	1 207.22 \$

	Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
				à l'ensemble	à l'ensemble
1	100, rue Rémi	574.88 \$	1	402.41 \$	172.47 \$
2	110, rue Rémi	574.88 \$	1	402.41 \$	172.47 \$
3	120, rue Rémi	574.88 \$	1	402.41 \$	172.47 \$

1 724.64 \$	3	1 207.23 \$	517.41 \$
-------------	---	-------------	-----------

ANNEXE 17

ENTRETIEN DE LA RUE RICARD 2022-2023

La rue Ricard est déclarée chemin de tolérance du numéro civique 2210 au numéro civique 2221, rue Ricard.

La politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés stipule que la Municipalité s'engage à défrayer un montant de trente (30) pour cent de la soumission jusqu'à un maximum de cent cinquante dollars (150,00 \$) par adresse civique, et que l'excédent fera l'objet d'une taxe spéciale jusqu'au total de la soumission aux frais de l'ensemble des contribuables du secteur défini.

Les coûts d'entretien prévus pour l'hiver 2022-2023, incluant un sablage sont fixés, selon les soumissions reçues de Entreprise St-Élie (2020) Inc. pour un montant de 2 069.55 \$, taxes incluses.

Un montant de 620.88 \$ sera taxé à l'ensemble de la population et un montant de 1 448.67 \$ sera taxé aux propriétaires riverains du numéro civique 2210 au numéro civique 2221 de la rue Ricard.

Le tableau des répartitions applicables :

ANNEXE 17 - RÈGLEMENT 2023-002				
rue Ricard				
Adresse civique	Montant avant la politique	Log	Montant à taxer aux riverains	Montant à taxer à l'ensemble
1 2210, rue Ricard	517.39 \$	1	362.17 \$	155.22 \$
2 2211, rue Ricard	517.39 \$	1	362.17 \$	155.22 \$
3 2220, rue Ricard	517.39 \$	1	362.17 \$	155.22 \$
4 2221, rue Ricard	517.39 \$		362.17 \$	155.22 \$
	2 069.55 \$	2	1 448.67 \$	620.88 \$